



CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS

Le Canada a établi des contrôles sur les exportations et sur les importations d'un certain nombre de produits pour appuyer ses politiques intérieures et ses engagements et accords internationaux. Les contrôles des exportations imposent des restrictions sur les biens qui peuvent être vendus ou expédiés du Canada vers d'autres pays. Les contrôles des importations prévoient des restrictions sur les biens qui peuvent entrer au Canada.

Les contrôles visant un produit particulier peuvent varier selon le pays d'importation ou d'exportation. Les experts d'AECEC peuvent vous renseigner sur :

- les restrictions à l'exportation ou les contingents et les restrictions à l'importation qui pourraient s'appliquer au produit auquel vous vous intéressez, et
- les licences d'exportation ou d'importation ou tout autre document qui pourrait être requis.

S'adresser à :

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2

Direction du contrôle des exportations (KPE)
Renseignements : (613) 996-2387

Verso ▷

